

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE PEYRESTORTES**

**DCM n°14/2023**

**Séance Ordinaire du 4 avril 2023**

**Nombre de membres**

En exercice : 15  
Présents : 13  
Votants : 15

L'an deux mille vingt et trois le quatre avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle intergénérationnelle, sous la présidence de Monsieur Alain DARIO, Maire de PEYRESTORTES.

**Secrétaire de séance** : HAMMOUDA Jeannine

**Présents** : DARIO Alain, BROSSEAU Sylvie, JAMMES Francis, PLA Michelle, SCHMITT Henri, SAGUY Françoise, HAMMOUDA Jeannine, BRUNET François, STEPPE Virginie, CRUANAS Pauline, GHIRELLO Jean-Louis, POMPA Antoine, DURAND Christophe

**Procurations** : ROUSSEAU Charline à PLA Michelle, CHANCHO Jean-Marie à BROSSEAU Sylvie

**Absent** : /

**Date de la convocation** :

28/03/2023

Classement issu de la nomenclature « ACTES »  
7.1.1.4 Compte de gestion

**OBJET : COMPTE DE GESTION 2022**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le compte de gestion est établi par le Trésorier de Saint Estève à la clôture de l'exercice. Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion 2022 de la Commune. Après vérification, le compte de gestion transmis par le receveur s'avère conforme au compte administratif de la Commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif et les écritures du compte de gestion du receveur municipal,

**Le Conseil Municipal,**

**Où il les propos de son Président et après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** à l'unanimité le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2022 du budget principal, dont les écritures sont conformes au compte administratif de la Commune pour le même exercice ;

**DIT** que le compte de gestion 2022 n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le compte de gestion 2022 ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire ;

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet, publiée et affichée conformément aux règles en vigueur.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, et ont, les membres présents, signé au registre.



Le Maire

Alain DARIO